

La fermeture de la banque ING – Les informations de l'ADC France



La banque néerlandaise ING, implantée en France depuis 20 ans, va prochainement fermer sa filiale française. Nous avons examiné la situation car cette décision n'est pas anodine. Elle compterait un million de clients.

Cette décision, fondée sur un manque de rentabilité, va avoir de nombreuses conséquences.

Vous pouvez anticiper la situation et changer de banque facilement avec le dispositif de la mobilité bancaire :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33881>

La banque ne peut pas faire ce qu'elle veut pour la fermeture des comptes. Un préavis de deux mois doit être respecté :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31456>

Il reste dans le paysage une grande inconnue. Il semble qu'il reste deux banques intéressées par la reprise des clients. Il faudra vérifier, si cela se confirme, dans quelles conditions cela va se passer.

Vous pouvez envisager de changer dès maintenant mais cela peut générer des frais. Nous vous conseillons, dans cette hypothèse, de négocier ceux-ci avec la nouvelle banque.

Vous pouvez trouver des informations complémentaires sur le site moneyvox.com :

<https://tinyurl.com/yc8ame38>

Nous serons attentifs à l'évolution de ce dossier. Nous connaissons bien le droit bancaire. Si la banque ING ne respecte pas les textes légaux, nous pourrions vous aider à gérer la situation.

Vous pouvez nous contacter soit par téléphone au 03 62 02 11 15 ou par mail à placement@adcfrance.fr